

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2025****Nombre de Conseillers : 18****Présents : 14****Votants : 17**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROT, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Unaï IRIGOYEN.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES**L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :****DCM 2025-41 : AFFECTATION AU SEIN DU BP DE LA COMMUNE DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES CLOTURES APRES L'ARRETE DES COMPTES 2024**

Vu l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° DCM 2024-25, DCM 2024-27, DCM 2024-29 du Conseil municipal en date du 15 avril 2024 concernant respectivement des budgets annexes Micro-crèche, Lotissement Etxeta et Multi services relatives à leur clôture et à l'intégration de leurs Actifs/Passifs au sein du budget principal de la commune ;

Vu les comptes financiers unique 2024 pour lesdits budgets annexes ;

Considérant que le tableau ci-après présente la situation des résultats lors de l'arrêté des comptes 2024 de chacun de ces budgets, comme suit :

	BA Micro-crèche	BA Multi services	Lotissement Etxeta	Total des résultats par section
Résultats antérieurs SF reportés	+ 20 338,07	- 62 774,04	- 361 327,39	
Résultat SF 2024	- 20 338,07	+ 154 131,10	+ 361 327,39	
Résultats cumulés SF	0,00	+ 91 357,06	0,00	+ 91 357,06
Résultats antérieurs SI reportés	+ 12 461,90	- 104 432,12	0,00	
Résultat SI 2024	0,00	+ 13 075,06	0,00	
Résultats cumulés SI	+ 12 461,90	- 91 357,06	0,00	- 78 895,16
				+ 12 461,90

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** (Beñat ARLA et Zigor GOIEASKOETXEA s'abstenant) de :

- **ARTICLE 1^{er} : REPRENDRE** à hauteur de **91 357,06 €**, l'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette de fonctionnement) sur l'exercice 2025.
- **ARTICLE 2 : REPRENDRE** à hauteur de **78 895,16 €**, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépense d'investissement) sur l'exercice 2025 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 15 décembre 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

